

POINT XX – Rue Saint-Brice – 630C partie - Décision définitive de vente d'un terrain

Par délibération en date du 28 mars 2023, le Conseil communal a décidé du principe de la mise en vente de terrains et notamment de la parcelle cadastrée 4^{ème} Division, Section B, n°630C partie, sise Rue Saint-Brice à Pommeroeul, d'une contenance de 8 ares 20 centiares, au prix minimum de 73.800,00 €, et de confier à Maître Constant Jonniaux le suivi de l'ensemble de la procédure.

À l'issue de la mise en vente, une offre émanant de Monsieur X, pour un montant de 73.800,00 € a été acceptée par le Collège communal en sa séance du 18 mars 2024 et une promesse d'acquisition a été signée en date du 24 avril 2024.

Conformément à la circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux, il revient au Conseil de prendre la décision définitive de la vente du terrain.